

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatre juin deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Laurent LAFAYE, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	24	28
Date de la convocation : 28/05/2025		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, GOUDOUD Catherine, CHASSAIN Gaston, ROUSSEAU Gilbert, VERDEME Marylène, MIGNOT Jean-Marie, LEPETIT Martine, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, DUGEAY Pascal, GERBAUD Alain, COULAUD Claudette, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, ROBERT Marie-José, BOISSONNEAU Magali, GRANET Frédérique, ROUBERTIE Laure , NIOSSOBANTOU Dimitri, DUPUY-LEGRAND Céline, BOUTHINAUD Chantal, BUSSIERE Pascal, MORIN Julien, NICOT Damien

Représentés : BALOT Nicolas représenté par MIGNOT Jean-Marie, BODEN Marie-Claude représentée par LEPETIT Martine, ROUX Blanche représentée par VERDEME Marylène, GABOUTY Delphine représentée par BUSSIERE Pascal

Absents et Excusés : MARCOUL-SOULIE Bénédicte

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MIGNOT Jean-Marie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2025_D_039

Objet : Accueil d'une pièce de théâtre du Festival des Francophonies - Edition 2025 intitulé "Un coeur artificiel" dans le cadre de la programmation culturelle 2025/2026 de la ville de Feytiat.

Madame Marylène Verdème informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la programmation du Festival des Francophonies 2025, la pièce de théâtre "Un coeur artificiel" sera présentée en coréalisation avec le Festival des Francophonies de Limoges et la Ville de Feytiat les 26 septembre et 27 septembre 2025 à l'Espace Georges Brassens, celle-ci sera intégrée à la programmation culturelle de la ville de Feytiat 2025/2026.

Il y aura lieu de procéder à la signature d'une convention de partenariat entre la ville de Feytiat et le Festival des Francophonies, convention qui déterminera les engagements de chacune des parties comme suit : La Ville de Feytiat s'engage à :

- mettre à disposition à titre gracieux l'Espace Georges Brassens du 24 septembre au 27 septembre 2025 (le plateau, les loges, la cuisine) ;
- mettre le régisseur de la salle à disposition du Festival des Francophonies pendant la période précitée. assurer pour sa part la promotion du spectacle dans sa programmation culturelle.

Le Festival des Francophonies s'engage à :

- prendre en charge l'aspect technique (location matériel technique et personnel), administratif et logistique (contrat de cession, cachets des artistes transports, hébergements, repas) ;
- assurer la billetterie et percevoir la totalité des recettes ;
- assurer la promotion du spectacle dans le cadre de sa programmation culturelle.

Madame Marylène Verdème propose au Conseil municipal :

- d'approuver cette collaboration et d'autoriser Monsieur le maire à signer sur ces bases la convention à intervenir entre la ville de Feytiat et le Festival des Francophonies.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le mercredi 04 juin 2025

Le maire,

Laurent LAFAYE.